

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFDS	Date	4 septembre 2023
Numéro	23.388	Heure	9h26

Auteur-e(-s) : Groupe socialiste

Titre : Suppression de la prestation accueil parent(s)-enfant(s) dès le 1^{er} janvier 2024 à la Sombaille, quelles suites ?

Contenu :

La Fondation Sombaille Jeunesse Jeanne Antide cessera d'offrir, par manque de moyens alloués, l'accueil parent-enfant dès le 1^{er} janvier 2024. Le Conseil d'État peut-il nous indiquer combien de familles sont concernées par cette suppression et quelle fondation offrira à futur cette prestation ?

Nous remercions également le Conseil d'État d'expliquer comment il prend en compte l'augmentation des coûts de nombreuses prestations existantes, dans le cadre des contrats de prestations avec les institutions sociales.

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Corine Bolay Mercier

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
Anne Bramaud du Boucheron	Patricia Sörensen	Joëlle Eymann
Laurent Duding	Anita Cuenat	